



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intéressement et participation

Question écrite n° 114604

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la prime de participation des employés dans les entreprises de plus de 50 salariés et notamment, concernant les possibilités de déblocage de cette dernière. Actuellement, les salariés, s'ils ne font pas la demande de versement immédiat, ont cette prime de bloquer durant cinq années, déblocable dans neuf cas tels que le mariage, la retraite, l'achat d'une maison, naissance ou adoption d'un troisième enfant. Seulement, le versement de cette prime pourrait permettre aux parents d'enfants désireux d'entamer des études supérieures coûteuses ou engendrant des frais de logement ou de déplacement, de financer ces dernières grâce au montant investi. Cela représente également un cas particulier car il se peut que les enfants renoncent à leurs études du fait du coût de celles-ci. Ainsi, il lui demande s'il envisage de modifier les conditions de déblocage de cette prime de participation à laquelle les salariés ont nettement contribué.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114604

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7787

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)